



16ème législature

Question N° : 10483	De M. José Gonzalez (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Réponse du Gouvernement face à la pratique du rodéo urbain	Analyse > Réponse du Gouvernement face à la pratique du rodéo urbain.
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. José Gonzalez alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la réponse du Gouvernement envers la pratique du rodéo urbain. En effet, le rodéo urbain est un phénomène dans lequel des individus, le plus souvent jeunes, parfois même mineurs, se livrent à des pratiques de la route dangereuses dans un but de divertissement. Ce phénomène, par ailleurs à peu près inexistant dans le reste de l'Europe, est apparu en France au milieu des années 2000 et s'est développé dans les années 2010, encouragé par une répression quasiment inexistante. Malgré une loi de 2018, le rodéo urbain continue de faire des centaines de blessés et des dizaines de morts chaque année. Depuis, le nombre de condamnation pour participation à un rodéo motorisé est passé de 626 à 1 561 de 2019 à 2022. La peine complémentaire de confiscation du véhicule n'est pourtant prononcée uniquement dans 24 % de ces condamnations. Alors que l'été 2023 s'annonce d'ores et déjà mouvementé, le nouveau défi de ces « cow-boys » nouvelle génération : pénétrer les centres commerciaux. Les rodéos urbains s'accompagnent d'une forte violence contre les forces de l'ordre et même contre toutes personnes protestant légitimement contre cette pratique. Le principal problème : en cas de refus d'obtempérer, les forces de l'ordre n'ont aucun moyen de stopper un rodéo motorisé. Cette inaction s'explique principalement du fait de la peur des émeutes, l'idée étant de ne faire aucune vague. Risquer de blesser certains délinquants effraie davantage les autorités que le coma d'une fillette de sept ans (Pontoise) ou la mort d'une femme de 84 ans (Brest), la liste est longue. Des solutions existent pourtant, des solutions efficaces et proportionnées, à l'inverse de ce que l'on a pu voir dans le département de M. le député, à Marseille, où la seule solution avait consisté à mobiliser un avion de la police aux frontières pour détecter les rodéos : recours à la force et à des sanctions sociales. En conséquence, il aimerait savoir ce que le Gouvernement entend mettre en place pour lutter contre le fléau que représentent les rodéos urbains.